



MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

## VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER # 6

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, avis est donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que :

- Il y a vacance au poste de conseiller # 6;
- L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis public d'élection dans les 30 jours du présent avis.

Donné à Fortierville ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Jacques, résidant à Leclercville, greffière-trésorière de la municipalité de Fortierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie de l'avis public sur le babillard du bureau municipal et sur le site web de la municipalité, conformément au règlement # 2018-05-132 adopté par le conseil municipal de Fortierville.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 avril 2024.

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière